



BULLETIN TRIMESTRIEL

1^{ER} TRIMESTRE 2020

Valable du 01.04.2020
jusqu'au 30.06.2020

Souscrire à des parts de SCPI Kyaneos Pierre s'apparente à un placement indirect en immobilier, dont la durée de placement conseillée est de 10 ans. Le capital de même que les revenus ne sont pas garantis. Avant d'investir, vous devez vous assurer qu'un placement en SCPI est adapté à votre besoin d'épargne et votre profil de risque. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information. Les SCPI présentent une liquidité limitée : le retrait des parts n'est pas garanti.

P.2 LE MOT DE KYANEOS AM

P3. DONNÉES DE LA SCPI

P4. NOUVELLES ACQUISITIONS

P5. MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

P6. INFORMATIONS LÉGALES

SCPI KYANEOS PIERRE

SCPI de rendement résidentiel à capital variable

Date de création: 11/04/2018

VISA AMF n°8-08, délivré le 25/05/2018

Durée de la SCPI: 99 ans

Capital maximum statutaire: 100M€

Dépositaire: SGSS

Évaluateur: Adéquation Expertise

SOCIÉTÉ DE GESTION KYANEOS AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF

sous le numéro GPI8-000002 en date du 26/02/18

Siège social: 8, rue d'Annanelle

84 000 Avignon

SAS au capital de 270 000€

RCS Avignon 834 610 313

www.kyaneosAM.com



KYANEOS PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Chers associés,

Le bilan du premier trimestre 2020 se traduit par de nombreuses acquisitions de votre SCPI - I4 au total - qui étend sa zone d'investissement au Sud de la région parisienne.

La collecte reste équilibrée sur le trimestre et aucune demande de retrait n'a été formulée.

Ce trimestre, nous nous intéressons spécifiquement aux résultats financiers, et plus précisément à l'impact que la crise pourrait avoir sur la SCPI Kyaneos Pierre. Cependant, nous n'oublions pas nos objectifs environnementaux et sociétaux sur lesquels nous communiquerons de façon détaillée au prochain trimestre ou dans le prochain rapport annuel, faute d'avoir pu collecter l'ensemble des informations nécessaires ce trimestre.

Concernant les revenus potentiels distribués par la SCPI Kyaneos Pierre – impact sur les dividendes:

Plus de 90% des revenus de la SCPI Kyaneos Pierre sont issus de l'immobilier résidentiel. Cette classe d'actif est, à ce jour, peu impactée par la crise actuelle.

En avril, nous avons constaté une légère hausse des retards de paiement qui, après prise de contact, s'explique par la fermeture des agences immobilières et le souhait de certains locataires de payer leur loyer à l'agence. Cette situation devrait se résorber naturellement après le 11 mai, mais les perspectives restent incertaines et nous ne pouvons exclure une hausse des impayés si la crise se poursuit. A ce jour, ce n'est pas notre scénario central et, comme nous l'anticipons, l'immobilier résidentiel joue son rôle d'actif défensif.

Concernant les 10% des revenus issus de l'immobilier d'entreprise (commerces, bureaux...), les SCPI sont incitées à annuler 3 mois de loyers pour les très petites entreprises (TPE) impactées par le décret du 15 mars 2020 relatif à la fermeture de certaines activités. Le manque à gagner pour la SCPI reste modéré : environ 23% des revenus totaux de la SCPI proviennent de ces activités.

Il est important de souligner que, conformément à notre stratégie de soutien de l'économie locale, nous pourrions être amenés à annuler des loyers de certains commerces ou bureaux dont l'activité a été affectée par la crise actuelle. Nous compenserons cette diminution des revenus par une diminution (ou suppression) des frais de gestion de la SCPI.

Concernant le prix des actifs immobiliers détenus par la SCPI – impact sur le prix de part :

Les cibles d'investissements de la SCPI Kyaneos Pierre sont principalement situées dans les villes de province où, forts de notre capacité à réaliser des travaux de qualité avec un budget maîtrisé, notre prix moyen d'acquisition acte en main, travaux inclus, oscille entre 1500€/m² et 1600€/m².

Nous pensons que ces prix sont davantage le reflet d'une forte illiquidité (due au manque d'investisseurs sur notre classe d'actif) que d'une quelconque réalité économique. Ainsi, nous n'anticipons pas de baisse de la valeur de nos actifs résidentiels. De plus, en conséquence de la crise sanitaire, une part non négligeable de la population a quitté les grandes villes au profit des plus petites : aussi, nous ne pouvons exclure qu'à moyen terme, l'immobilier résidentiel de province bénéficie d'une « prime de valeur refuge » si la situation actuelle se prolonge ou bien si nous venions à rencontrer des situations similaires dans le futur.

La SCPI est en train de finaliser l'édition des bordereaux fiscaux pour un envoi sur la première semaine de mai. N'hésitez pas à nous contacter sur contact@kyaneosam.com.

L'essentiel



Acompte TI 2020 : 16€/part

Les revenus distribués et le capital investi ne sont pas garantis



Energie consommée : NC

Gaz à effet de Serre : NC

Ces données n'ont pas été calculés sur le TI 2020. Elles vous seront communiquées au T2 2020.



Note avant travaux : 5.5/10

Note après travaux : 8.4/10

calculés sur l'ensemble du parc immobilier, y compris travaux en cours

Caractéristiques



SOUSCRIPTION

1 040€/part



MINIMUM (1^{ère} souscription)

10 parts, soit 10 400€



ENTRÉE EN JOUISSANCE

1^{ER} JOUR DU 6^{ÈME} MOIS



MARCHÉ DES PARTS

	T4 2019	T1 2020
Parts souscrites sur la période	5 322	5 008
Parts souscrites compensant les retraits	-	-
Parts en attente de retrait	-	-
Transaction et cessions de gré à gré	-	-

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	au 31/12/19	au 31.03.20
Capitalisation (en prix de souscription)	1926 M€	24,47 M€
Capital nominal	1482 M€	18,82 M€
Nombre de parts	18 520	23 528
Nombre d'associés	327	432

DISTRIBUTION DES REVENUS

en euros par part en pleine jouissance


 Date du paiement :
30.04.20
VALEURS DE RÉFÉRENCE ET ENDETTEMENT

Valeur de retrait (depuis le 1er juillet 2019)	92560 €
Valeur IFI indicative 2020	88219 €
Valeur de réalisation au 31/12/2019	93422 €
Ratio d'endettement* au 31/03/2020	21,6 %

*Rapport entre l'endettement de la SCPI et la valeur des actifs immobiliers.

ACTUALITÉ SOCIALE

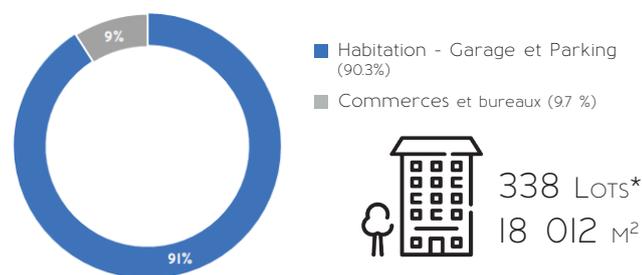
Aucune.

LES CESSIONS DU TRIMESTRE

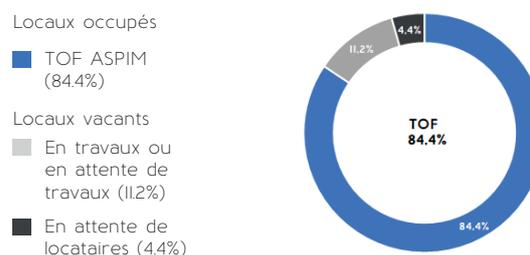
La SCPI n'a cédé aucun de ses actifs ce trimestre.

LOYERS ENCAISSÉS ET VACANCE LOCATIVE

La SCPI a encaissé des loyers à hauteur de 304 779 €. La vacance s'élève à 15,6%, dont 11,2 % liée à l'indisponibilité des appartements pendant la réalisation des travaux.

RÉPARTITION TYPOLOGIQUE PAR LOYER FACTURÉS


* hors garages et parkings

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER PAR LOYER

LEXIQUE
TDVM : Taux de distribution sur la valeur de marché, défini comme le dividende brut avant prélèvements, y compris acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées, versé au titre de l'année N par le prix acquéreur moyen de l'année N par part.

TOF : Le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il est calculé en divisant (i) la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers (ii) par l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI était louée.

Ratio d'endettement : rapport entre l'endettement de la SCPI et la valeur des actifs immobiliers.

Prix d'acquisition AEM : Prix d'acquisition acte en mains, correspond au prix net de l'immeuble augmenté des droits d'enregistrements, taxes et frais de l'acquisition effectivement acquittés par la SCPI.

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique. Un logement dont le DPE est inférieur à D (EF ou G) a une estimation de sa consommation énergétique supérieure à 230kWh/m²/an (source ADEME).

Les actifs présentés ne préjugent pas des futurs investissements. Les rendements passés ne présument pas des rendements futurs.

DESCRIPTIF:	VALORISATION:	DONNÉES:	DESCRIPTIF:	VALORISATION:	DONNÉES:
ACQUISITION #25 LOCALISATION: BOUTIGNY S/ ESSONNE (91) SURFACE TOTALE: 393M ² NOMBRE DE LOTS: 5	PRIX AEM: 759 365€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1932€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 22 000€	6.9% E.C : NC G.E.S : NC 9/10 avant 10/10 après	ACQUISITION #26 LOCALISATION: MALLEMORT (13) SURFACE TOT.: 594M ² NOMBRE DE LOTS: 9	PRIX AEM: 1 163 500€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1959€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 40 000€	7.0% E.C : NC G.E.S : NC 9/10 avant 10/10 après
ACQUISITION #27 LOCALISATION: SENAS (13) SURFACE TOTALE: 620M ² NOMBRE DE LOTS: 10	PRIX AEM: 1 057 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1705€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 40 000€	8.2% E.C : NC G.E.S : NC 9/10 avant 10/10 après	ACQUISITION #28 LOCALISATION: CARPENTRAS (84) SURFACE TOTALE: 252M ² NOMBRE DE LOTS: 6	PRIX AEM: 327 900€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1301€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 150 000€	7.5% E.C : NC G.E.S : NC 2.2/10 avant 6.7/10 après
ACQUISITION #29 LOCALISATION: LUNEL (34) SURFACE TOTALE: 485M ² NOMBRE DE LOTS: 8	PRIX AEM: 6111 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1260€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 40 000€	8.3% E.C : NC G.E.S : NC 7.8/10 avant 9.8/10 après	ACQUISITION #30 LOCALISATION: VIDAU BAN (83) SURFACE TOT.: 924M ² NOMBRE DE LOTS: 16	PRIX AEM: 1 310 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1418€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 80 000€	7.3% E.C : NC G.E.S : NC 6/10 avant 8/10 après
ACQUISITION #31 LOCALISATION: CAMPS LA SOURCE (83) SURFACE TOTALE: 274M ² NOMBRE DE LOTS: 5	PRIX AEM: 439 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1602€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 30 000€	7.9% E.C : NC G.E.S : NC 8/10 avant 9/10 après	ACQUISITION #32 LOCALISATION: PITHIVIERS (45) SURFACE TOTALE: 247M ² NOMBRE DE LOTS: 5	PRIX AEM: 348 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1409€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 30 000€	8.1% E.C : NC G.E.S : NC 8/10 avant 9/10 après
ACQUISITION #33 LOCALISATION: LES ARCS (83) SURFACE TOTALE: 586M ² NOMBRE DE LOTS: 8	PRIX AEM: 997 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1701€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 140 000€	7.0% E.C : NC G.E.S : NC 6/10 avant 10/10 après	ACQUISITION #34 LOCALISATION: PITHIVIERS (45) SURFACE TOTALE: 220M ² NOMBRE DE LOTS: 6	PRIX AEM: 326 800€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1485€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 60 000€	8.3% E.C : NC G.E.S : NC 3.5/10 avant 7.5/10 après
ACQUISITION #31 LOCALISATION: SAULCE SUR RHONE (26) SURFACE TOTALE: 492M ² NOMBRE DE LOTS: 9	PRIX AEM: 780 600€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1587€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 20 000€	7.7% E.C : NC G.E.S : NC 5/10 avant 7/10 après	ACQUISITION #32 LOCALISATION: MONTELMAR (26) SURFACE TOTALE: 420M ² NOMBRE DE LOTS: 8	PRIX AEM: 723 200€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1722€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 0€	6.7% E.C : NC G.E.S : NC 8.3/10 avant 9/10 après
ACQUISITION #33 LOCALISATION: MONTEUX (84) SURFACE TOTALE: 393M ² NOMBRE DE LOTS: 8	PRIX AEM: 500 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1272€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 60 000€	8.8% E.C : NC G.E.S : NC 5/10 avant 7.8/10 après	ACQUISITION #34 LOCALISATION: VOULTE SUR RHONE (07) SURFACE TOTALE: 317M ² NOMBRE DE LOTS: 6	PRIX AEM: 486 000€ (ESTIMATION TRAVAUX INCLUS) PRIX AU M²: 1533€/M² BUDGET PRÉVISIONNEL TRAVAUX: 30 000€	7.2% E.C : NC G.E.S : NC 7/10 avant 9/10 après

LÉGENDE (TYPE DE LOTS)

- STUDIOS / 2 PIÈCES
- 3 PIÈCES ET +
- GARAGES / PARKINGS
- TERTIAIRE

LÉGENDE (DONNÉES)

- RENDEMENT BRUT ACTE EN MAINS.
Soit le rapport du loyer annuel prévisionnel sur le prix d'achat AEM, travaux inclus.
- E.C = ENERGIE CONSOMMÉE.
G.E.S = GAZ À EFFET DE SERRE.
Pour plus d'informations sur notre méthodologie, se référer à la page suivante.
- CORRESPOND À LA NOTE DE QUALITE DE LOGEMENT, AVANT ET APRÈS TRAVAUX.
Pour plus d'informations sur notre méthodologie, se référer à la page suivante.

PROVENANCE DU MATÉRIEL

PROVENANCE DE LA MAIN D'OEUVRE

Ces données n'ont pas été calculées au T1 2020 : elles vous seront communiquées lors du T2 2020.



Kyaneos AM évalue la consommation énergétique des appartements avant et après travaux à l'aide d'un logiciel de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) validé par l'ADEME ⁽¹⁾.

1. Calcul DPE^(a) à l'acquisition



2. Calcul DPE^(a) après travaux



3. Constat des économies d'énergie

en MWh_{ep}^(b)/an

en t_{eqCO2}^(c)/ an



Contrainte statutaire: Au moins 90% des logements détenus par la SCPI auront un DPE supérieur ou égal à D⁽²⁾ ⁽³⁾.

Le nombre de mégawattheures d'énergie renouvelable créée correspondra aux données observées pour les installations de plus d'un an, et aux données théoriques pour les installations de moins d'un an.



Kyaneos AM a identifié une liste de dix critères permettant d'évaluer la qualité des logements. Une note sur 10 est attribuée à chaque appartement en fonction de la présence des équipements suivants (1 point par équipement):

- Relatif au bien être: cuisine aménagée, système de ventilation, meubles de salle de bain et sonnette.
- Relatif aux économies pour le locataire: double vitrage, pompe à chaleur, chasse d'eau 3/6 litres, mitigeur.
- Relatif aux commodités d'accès: proximité des transports en commun et présence d'une place de parking.

Contrainte statutaire: Au minimum 90% des logements détenus par la SCPI auront une note supérieure ou égale à 6/10⁽⁴⁾.

“Kyaneos AM souhaite être transparent sur sa stratégie d'investissement, en particulier liée aux travaux. Par souci de cohérence avec l'objectif d'efficacité énergétique, Kyaneos AM travaille en priorité avec des entreprises locales et privilégiera les matériels produits au plus près des immeubles.”

Ainsi, pour respecter cette philosophie d'investissement, Kyaneos AM communique pour chaque investissement les données suivantes :



Montant des travaux (main d'œuvre uniquement) confiés à des entreprises situées **à moins de 50 kilomètres.**



Provenance des matériels utilisés (France, Europe ou reste du monde)

Les données relatives aux travaux répondent à des règles internes établies par la Société de Gestion. Ces données ne correspondent à aucune contrainte définie par la note d'information et les statuts de la SCPI Kyaneos Pierre.

^(a) Méthode conventionnelle quelle que soit l'année de construction

^(b) Mégawattheures d'énergie primaire

^(c) Tonnes équivalent de CO₂



⁽¹⁾ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (établissement public)

⁽²⁾ Soit ≤ à 230 kWh_{ep}/m²/an

⁽³⁾ Dans les douze mois suivant l'acquisition

⁽⁴⁾ Dans les douze mois suivant l'acquisition

AVERTISSEMENTS

La Société de gestion ne garantit ni le retrait ni la vente des parts de la SCPI. Les parts de la SCPI ne peuvent être souscrites, acquises ou vendues par ou au bénéfice d'une «US person». Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement. La durée recommandée de placement est de 10 ans. La liquidité du placement est limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale.

L'intégralité de ces conditions figure dans la note d'information de la SCPI KYANEOS PIERRE.

RAPPEL DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION, RETRAIT ET CESSIION DE PARTS

Augmentation de capital :

Les souscriptions sont reçues dans la limite du capital maximum statutaire de la SCPI s'élevant à 100 000 000 €.

Le bulletin de souscription énonce les modalités de chaque émission et en particulier son montant, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, le prix des parts nouvelles, leur date d'entrée en jouissance.

Le minimum de souscription, pour tout nouvel associé, est de 10 parts. Aucun minimum de souscription n'est exigé pour les souscriptions ultérieures des associés.

Le prix de souscription d'une part est fixé à 1.040€ : 800€ de Nominal et 240€ de prime d'émission. La commission de souscription - 11% TTC - est prélevée sur la prime d'émission.

Les parts souscrites portent jouissance le premier jour du 6ème mois qui suit celui de l'encaissement de l'intégralité du prix de souscription et de la transmission à la Société de gestion de l'intégralité du dossier de souscription pour que celui-ci puisse être validé.

Sortie des associés :

Conformément aux dispositions régissant les SCPI à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la SCPI, partiellement ou en totalité que s'il existe en contrepartie une souscription correspondante. Dans ce cas, lorsque la société de gestion reçoit une demande de retrait d'un associé, en l'absence de fonds de remboursement, le remboursement s'effectue sur une valeur de retrait de 925,6€ pour une part.

Dans le cas, exceptionnel, de suspension de la variabilité du capital (i.e. suspension du marché primaire), l'associé qui souhaite se séparer de ses parts demande la cession de ses parts sur le marché secondaire par confrontation.

Les deux possibilités ci-dessus sont distinctes et non cumulatives. En aucun cas, les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

Enfin, l'associé peut également effectuer une cession directe de ses parts sans intervention de la Société de Gestion à des conditions librement fixées entre le cédant et le cessionnaire (gré à gré). Les frais de transaction sont à la charge de l'acquéreur et comprennent notamment les droits d'enregistrement de 5 % (taux en vigueur au 1er janvier 2019) et des frais de dossier forfaitaires de 120 € TTC.

Suivant ces différentes modalités de sortie, le prix de cession pourra être différent du prix de retrait.



Note d'informations, statuts et documents réglementaires disponibles sur :

WWW.KYANEOSAM.COM

FISCALITÉ

Les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou si les parts de SCPI sont inscrites à l'actif d'entreprise industrielle ou commerciale, le revenu imposable est déterminé conformément aux règles applicables aux bénéfices industriels et commerciaux. Les revenus potentiels issus de la location des actifs immobiliers sont imposés pour les personnes physiques selon le régime fiscal des revenus fonciers.

Les revenus financiers, générés par le placement de la trésorerie disponible en attente d'investissement immobilier, perçus par la SCPI sont soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %

Ces revenus financiers font l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières : soumises à un prélèvement forfaitaire de 19 % (taux en vigueur au 1er janvier 2018) augmenté des prélèvements sociaux de 17,20 %, soit un taux global de 36,20 %, avec une exonération partielle jusqu'à la 30ème année de détention et totale au-delà.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

Déclaration des revenus et IFI. Chaque année Kyaneos AM vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. La valeur IFI par part sera transmise avec les informations fiscales prévues pour remplir les déclarations de revenus. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propiété ne peuvent plus être inscrits au passif. Le taux de TVA applicable est de 20,00 %.



Kyaneos Asset Management

8, rue d'Annanelle - 84 000 Avignon

+33 (0) 4 65 81 12 65

contact@kyaneosam.com

www.kyaneosAM.com